

EN-VD-10

Chauffage de plein air

Ce formulaire traite des chauffages extérieurs. En général, il s'agit de chauffages pour terrasses ou de rampes chauffantes.

	Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie	EN-VD-10	Justificatif énergétique Chauffage en plein air Objet de compétence communale

Commune : _____ N° parcelle : _____
 Objet : _____

Chauffage en plein air (article 51 RLVLEne)

☐ Chauffage de terrasse
 ☐ Rampe chauffante
 ☐ Autre : _____
 Puissance : _____ kW

Production de la chaleur destinée au chauffage en plein air

Agent énergétique : ☐ exclusivement renouvelable : ↓

- ☐ bois
- ☐ utilisation directe de la chaleur du sol (sans pompe à chaleur)
- ☐ solaire photovoltaïque avec batterie dédiée
- ☐ solaire thermique avec accumulateur de chaleur dédié
- ☐ autres énergies renouvelables :

☐ si pas exclusivement alimenté avec une énergie renouvelable, les exigences cumulatives suivantes sont respectées : ↓

1/ Sécurité/protection : L'installation est destinée à la protection de personnes, d'animaux ou de biens ou à la protection d'équipements techniques
 Descriptif : _____

2/ Mesures constructives : Les mesures constructives ou d'exploitation ne sont techniquement pas réalisables ou d'un coût disproportionné
 Descriptif : _____

3/ Asservissement à la température et à l'humidité
 Descriptif : _____

☐ demande de dérogation

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

1

Signatures

Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise Responsable, tél. : Adresse mail : Lieu, date, signature :	Justificatif établi par : _____ _____ _____ _____	A REMPLIR PAR LA COMMUNE Le justificatif est certifié complet et correct _____ _____ _____ _____

1

Un dossier non-conforme implique de toute manière une demande de dérogation.
De compétence cantonale, ces demandes doivent être transmises à la DIREN via la CAMAC.
